

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil publié le 28 avril 2022

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 58 – AVRIL 2022

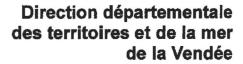
Recueil publié le 28 avril 2022

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)

Décision n°-SGCD-FI-18 du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.





DÉCISION nº-SGCD-FI - 18

DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Vu la convention du 17 décembre 2020 relative à la délégation de signature entre le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et le Ministère de la Transition écologique relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance,

Vu la convention du 20 juillet 2021 modifiée par avenant n°1 du 28/10/2021 relative à 1a mise en œuvre des dispositifs financés sur le programme 362 entre la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des pays de la Loire, et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée,

VU l'arrêté de M. le ministre de l'Intérieur du 24 février 2022 portant nomination de M. Didier GÉRARD, directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée ;

VU l'arrêté préfectoral n°20-DDTM-717 du 20 janvier 2021 portant organisation de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée,

DÉCIDE

Article 1er:

Subdélégation de signature est donnée dans les conditions fixées dans la convention susvisée, pour la signature de toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, aux gestionnaires, dans la limites de leurs attributions et pour les matières et budgets opérationnels du programme (BOP) 362, action 362-02 « biodiversité, lutte contre l'artificialisation » et activité 0362060001 « ARCD » :

- M. Frédéric MARBOTTE, chef du Service Habitat et Construction.
- Mme Dominique Morau, adjointe au chef du Service Habitat et Construction,

Article 2:

Les subdélégataires désignés dans le présent arrêté bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés de suppléer.

Article 3:

Sont habilités à saisir et/ou valider dans CHORUS Formulaires, l'expression des besoins et la constatation de service fait ainsi que les ordres à payer, dans la limites de leurs attributions, les agents mentionnés à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 4:

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

La Roche-sur-Yon, le 2 7 AVR. 2022

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Didier SEARD

ANNEXE 1 À la décision donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire n° 22. UCD FI 18

Liste des agents habilités à saisir et valider dans CHORUS Formulaires et à donner les ordres à payer dans Chorus nouvelle Communication pour : le BOP 362

action 362-02 « biodiversité, lutte contre l'artificialisation » activité 0362060001 « ARCD » :

Valideurs Gaëlle Michelot Dominique Morau	Service Dir SHC	x X	validation X				
				Frédéric Marbotte	SHC	Х	Х